

Ordonnance  
Des generaux Des monnoies  
Sous la Couue du marc d'argent

Du 1. Juillet 1354.

Nous vous Mandons que tantost  
ces lettres veues, vous clouez toutes  
les boetes de la dite monnoye, et  
faites nouvelles boetes et nouveaux  
papiers de desfluranees, et de  
balances et juu. et de toutes qui  
sera es la d. Monnoie es la  
maniere accoustumee, et faisant  
payer adroit tout de papier tout  
ce qui leur sera deub des deniers  
que vous aurez Comptans et de  
ce qui sera esfers de maniere  
monnoyer, et de faire faire  
tantost Conuenir par d. vous les  
Changeurs et le M. d. frequentant  
la d. Monnoye et leur dites quilz

auront pour chaques mare d'arg.<sup>t</sup>  
qu'ils apportent en lad. monnoie.  
tant en blanc comme en noir 30. <sup>l</sup>z  
• Je prie outre le prix de present  
C'est assavoir qu'ils auront pour  
chaque mare d'arg.<sup>t</sup> alloie a 37 <sup>l</sup>z  
Cinq grains de loy 10. 12. <sup>l</sup>z. et de  
tout au alloie au dessous d'iceux  
37 Cinq grains 10. <sup>l</sup>z. et ce fait  
nous en voyez par leur certain  
messager toutes les boetes de lad.  
monnoie, led. jant. <sup>l</sup>e. celle de  
nos seaux avec les pligeries si  
aucunes en avez et nous en voyez  
les maîtres ou maître pour compter  
et nous referer au dilig.<sup>t</sup> par ce  
messager combien il se trouve de  
biens a lad. monnoie pour  
cette venue et comment elle est  
garnie d'ouvriers avec tous les  
d'icelle et de ce faire sçavoir plus

Curieux et diligent que nous  
n'avons esté au temps passé & si  
quel'on en puisse apprenvoir  
de votre bonne diligence: Escrit a  
Paris en la Chambre des monnoies  
le 1<sup>er</sup> juillet 1354.